



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides à l'achat de kits de conversion au bioéthanol

Question écrite n° 45455

Texte de la question

M. Frédéric Barbier appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur l'hétérogénéité des aides à l'achat de boîtiers de compatibilité au carburant E85. En effet, avec l'envolée du prix des carburants, de nombreux automobilistes sont tentés par l'installation de boîtiers qui rendent leur véhicule essence compatible avec le superéthanol. Deux fabricants sont aujourd'hui homologués en France, Flexfuel et Biomotors, pour un prix d'installation qui oscille entre 780 et 1 300 euros. Conscientes des gains financiers que représente l'achat d'un boîtier de compatibilité avec l'éthanol 85 mais aussi du coût important que cela représente, certaines régions ont mis en place des aides financières à destination des automobilistes. Néanmoins, ce n'est pas le cas de toutes les régions. À titre d'exemple, la région Bourgogne-Franche-Comté propose seulement un remboursement de la carte grise pour toute pose de boîtier au moment de l'achat d'un véhicule. Ces différences poussent certains automobilistes à se tourner vers l'achat sur internet de kits de conversion à moindre coût, non-homologués, qui peuvent endommager leur voiture. D'autres renoncent simplement à en équiper leur véhicule. Il l'interroge donc sur les mesures envisagées par le Gouvernement pour homogénéiser les aides à l'achat d'un boîtier de compatibilité au superéthanol, qui permet à de nombreux automobilistes de réduire leur empreinte environnementale.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Barbier](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45455

Rubrique : Automobiles

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 mai 2022](#), page 3125

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)